

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE

Lundi 2 février 2015 à 20h30

Convocation le 26/01/2015

affichage le 09/02/2015

Etaient présents : Mesdames Josette PAILLARD, Joss BERNARD, Valérie QUEUCHE, Céline MAUCHAMP, Martine ALBAN, Nadine BOUTER-TURILLON, Jocelyne DUVAL et messieurs Grégoire DURANT, Christophe FERRAND, Alain GOUNAND, Florian DARCO, Christophe THEVENOT et Patrice PROST.

Procuration : Ludovic GERBER à Joss BERNARD

Secrétaire de séance : Joss BERNARD

Après lecture faite par Monsieur le Maire du procès-verbal du 5 janvier 2015, celui-ci est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

Ordre du jour

Affaires générales

Remplacement agent d'entretien

Prime agents

Contrat d'apprentissage rentrée 2015

Seuil investissement avant vote BP 2015

Voirie

Classement chemin AF en VC aux Acacias

Aménagement place du Mojo

Questions diverses

Affaires générales

Remplacement agent d'entretien

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il est nécessaire de remplacer un agent d'entretien en congé maladie de longue durée et dont le contrat (CCD de 3 ans) se terminera cette année. Depuis un an la personne qui effectuait son remplacement est à son tour en arrêt maladie.

M. le Maire propose donc d'augmenter le nombre d'heures de Catherine Leite actuellement en poste à temps partiel à l'agence postale. A titre d'essai le nombre d'heure sera établi à 5h/semaine, avec possibilité de réajustement si nécessaire. Pour nettoyage de la mairie (3h) et des différentes salles, judo, salle polyvalente (2h).

Après débat et délibération les membres du Conseil municipal valident la proposition qui est adoptée à l'unanimité.

Prime des agents

M. Ferrand rappelle la philosophie de cette prime et les raisons qui ont conduit à sa mise en place pour valoriser au-delà du travail normal, les agents selon des critères prédéfinis. Il fait part au Conseil des décisions prises en réunion d'adjoints ainsi que des argumentations justifiant le montant de chaque prime.

Visiblement, le système de notation est mal perçu par les agents qui s'estiment pour certains sanctionnés ; la question de maintenir cette prime en 2015 est évoquée, afin de ne pas créer un mauvais climat entre agents et élus. Une réunion aura lieu avec les agents pour aborder le maintien ou non de cette prime. Mme Bernard propose de relever toutes les notes de 0.5 points.

Après débats, cette proposition est rejetée par 12 voix contre 2 voix pour. M. le Maire rencontrera chaque agent en entretien individuel pour leur faire part de ces notations.

Contrat d'apprentissage rentrée 2015

M. le Maire indique qu'actuellement, Nicolas Lahaxe est en contrat d'apprentissage pour préparer un CAP en alternance. Philippe Liard est son maître de stage. Pour la rentrée 2015, Thomas Lebon, actuellement en stage découverte et qui donne toute satisfaction, a fait une demande pour un contrat d'apprentissage. A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'accepter la demande de Thomas Lebon, et ce, quel que soit le résultat de Nicolas Lahaxe aux épreuves finales du CAP, puisque la commune ne pourra garder qu'un seul apprenti.

Seuil d'investissement avant vote BP (budget prévisionnel)

M. le Maire indique qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour l'autoriser à engager et payer les dépenses d'investissement du début d'année à hauteur de 25% des crédits 2014 et ce dans l'attente du vote du BP 2015.

Après délibération les membres du Conseil autorisent le maire à l'unanimité à engager ces dépenses d'investissement dans l'attente du vote du BP 2015.

Voirie

Classement du chemin des Acacias de l'Association Foncière en Voie Communale.

Actuellement ce chemin est propriété de l'association foncière (AF) et donc privé. Mais il est utilisé quotidiennement par des véhicules non autorisés qui le dégradent. M. le Maire demande au Conseil s'il ne serait pas pertinent de reclasser ce chemin en voie communale (VC) conformément à son usage réel, ce qui implique de prendre en charge son entretien. Avant classement une remise en état pourrait être demandée à l'AF.

Après débat, les membres du Conseil municipal décident avec 8 voix pour, 3 voix contre, et 2 abstentions de ne pas classer ce chemin en VC. Mme Bouter-Turillon ne participe pas au vote.

Il est donc décidé de laisser les choses en l'état et de suggérer à l'AF de poser une barrière à l'entrée de ce chemin pour en interdire l'accès aux véhicules non autorisés, sachant que les cyclistes et les piétons y sont tolérés.

Aménagement place du Mojo

Suite à l'augmentation du prix du droit de place et après rencontre avec le propriétaire du MOJO, M. le maire propose que la commission environnement se charge d'étudier un aménagement de la terrasse en concertation avec le responsable afin de délimiter clairement l'espace loué à ce commerçant. Les tables en béton seront enlevées et dans la perspective de l'aménagement du centre-bourg, le sapin de la mairie sera changé de place.

Questions diverses :

1. **Grégoire DURANT** informe le Conseil municipal de la décision de la Cour des comptes saisie suite à la mise en demeure de la commune par le Préfet de payer la somme réclamée par le SIVU- foyer logement au titre de l'année 2013. La Cour des comptes a donné raison à la commune qui ne devra donc pas s'acquitter de la somme réclamée de 3 627 €.

2. M. **FERRAND** s'interroge de l'absence de la secrétaire de mairie au Conseil municipal et souhaite en connaître les raisons. M. le Maire lui répond que compte tenu de l'ordre du jour elle n'a pas souhaité assister à la séance, et il ne lui a donc pas imposé.

M. le Maire vérifiera les obligations contractuelles d'une secrétaire de mairie sachant que le Conseil à l'unanimité souhaite la présence d'une vraie professionnelle pour la prise de note et la rédaction des comptes rendu à chaque conseil, les heures étant récupérées.

Par ailleurs, il propose que les conseillers soient consultés pour l'établissement de l'ordre du jour des conseils comme le sont les adjoints.

Il demande aussi que soit traité le litige avec Mme Bailly à propos des limites de propriété et demande que le géomètre soit mandaté très rapidement si ce n'est pas encore fait.

Suite au bilan de fréquentation de la liaison par bus Courtefontaine-Salans-Fraisans-Dampierre –Besançon, il ne semble pas opportun de conserver les arrêts de Courtefontaine et de Salans quasi inutilisés. M. Ferrand propose d'interroger les maires des communes concernées sur ce point.

M. Ferrand informe le Conseil de l'avancement du dossier SEPAC. L'entreprise a maintenant en vue un autre site d'implantation et Dampierre n'est plus prioritaire. La révision du PLU n'est donc plus d'actualité.

M. Ferrand souhaite que le Conseil municipal, soit tenu informé des décisions du CCAS sur les dossiers non confidentiels (prix du repas, nombre de colis distribués, nombre de bénéficiaires de l'épicerie sociale,...).

3. **M. GOUNAND** informe le Conseil municipal que les travaux de finitions concernant l'assainissement des bâtiments rue du Tissage ont débuté cette semaine. Il réunira la commission environnement le 9 mars prochain.

4. **Mme PAILLARD** informe qu'elle rencontrera le directeur de la Poste le 10 février 2015 pour examiner les éventuelles contraintes pour le transfert des locaux de l'agence postale dans ceux de la mairie actuellement à l'étude.

5. **Mme QUEUCHE** demande où en est la distribution du Quoi de Neuf ? Certains habitants de Dampierre l'ont déjà reçu, elle non. Florian Darcq, chargé de son secteur, va faire la distribution cette semaine.

6. **M. DARCQ** réunira la commission associations le 26 février prochain pour traiter des subventions municipales et connaître les besoins des associations.

Il informe le Conseil de la demande du Foyer Rural de Romain-Vigearde, relayée par le FRD, de participer à leurs jeux inter-villages le 24 mai prochain. La communication sera faite aux associations le 26/02 et paraîtra également sur le site de la mairie.

Il s'étonne de l'augmentation très sensible du nombre de cambriolages, délits et accidents de la route constatés sur le territoire et exposés aux élus le 29 janvier par le commandant de la brigade de gendarmerie d'Orchamps. Il serait opportun de faire une communication à la population pour la rappeler à la prudence et à la vigilance.

7. **M. THEVENOT** informe que les 2 agents d'entretien Philippe Liard et Nicolas Richard vont être dotés de téléphones portables professionnels pour 15€/ mois/agent. Le bilan du site est de 180 visites/jour (ce qui est très honorable). Par contre, seuls 55 personnes se sont abonnées à la newsletter.

Il rappelle que cette équipe s'est engagée à rendre compte de ses actions à la population et demande une réunion publique à l'occasion de la 1^{ère} année de fonctionnement. Le principe est acté, la date sera fixée ultérieurement juste avant l'été.

8. **Mme BERNARD** évoque la détérioration des trottoirs sur tout le bourg de Dampierre et les nombreuses interpellations qu'elle a reçues à ce sujet. Plusieurs membres du Conseil municipal lui apportent leur soutien et M. le maire qui a reçu les mêmes doléances justifiées confirme que c'est un des axes prioritaires du prochain budget 2015.

9. **Mme BOUTER-TURILLON** alerte à propos des travaux d'effacement de réseaux entre Dampierre et Les Minerais et fait remarquer que les fossés sont insuffisamment profonds en cas de fortes pluies. L'info sera transmise à l'entreprise. Elle s'étonne que la liaison piétonne n'ait pas été faite en même temps. M. le Maire lui répond, qu'en dehors de la maîtrise foncière non acquise, le surcoût était trop important pour l'envisager et que cela aurait été au détriment d'autres aménagements jugés plus prioritaires (centre-bourg et accès école). De plus la Communauté de Communes étudie une éventuelle prise en charge des liaisons douces sur le territoire.

La séance est levée à 23h30